

PROCES VERBAL

Commune de

DU CONSEIL MUNICIPAL

BAUDRIERES

71370 Saône et Loire

Séance du 04 avril 2023

Président : M. Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Nathalie TISSOT

Présents: Mmes Sandrine AUGEAT - Sylvie BARTHELEMY - Colette JODAR-TORRES - Nathalie TISSOT - Marie-Claire

MULLIERE – Céline BESSONNAT

MM. Dominique BOUILLOUX - Yves LOMBARD - Sébastien LESSARD - Cédric TISSOT

Absents excusés : Sylvie SAUNIER - Constance FINAS pouvoir Cédric DAUGE - Stéphanie GREMERET - Quentin D'ALASCIO pouvoir Cédric TISSOT

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal du 7 mars 2023. Une modification de vote est apportée <u>sur le projet de création du chemin piétonnier à Tenarre</u> : la proposition est adoptée avec 12 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette modification ainsi que le reste du compte rendu.

M. le Maire ajoute un point à l'ordre du jour : demande de remboursement pour l'achat d'une concession.

REMBOURSEMENT POUR L'ACHAT D'UNE CONCESSION

M. le Maire expose la demande de Monsieur DIJOUX ayant acheté très récemment une concession au cimetière (n°C3/25). Ce concessionnaire désire exercer son droit de retrait, demande l'abandon de ladite concession et le remboursement de son prix d'un montant de 150 €. Le Conseil accepte

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

M. le Maire revient sur les comptes de gestion Commune et Assainissement 2022 ayant fait l'objet d'une approbation provisoire par les membres du Conseil en date du 07 mars 2023. Ces derniers approuvent ce jour les comptes de gestion définitifs 2022 validés par Madame la trésorière en poste à Louhans.

VOTE: proposition adoptée à l'unanimité: 12 voix pour

BILAN GARDERIE CANTINE 2022

M. le Maire présente au Conseil le bilan cantine 2022 présentant un déficit de 5652.12 € et celui de la garderie 2022 affichant un déficit de 4312.79 €. Le Conseil valide

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

BUDGET PRIMITIF 2023 ASSAINISSEMENT

Le Conseil approuve le budget présenté pour l'année 2023 équilibré en recettes et en dépenses pour les deux sections :

FONCTIONNEMENT: 50 462 € INVESTISSEMENT: 68 017 €

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

M. le Maire présente en détail les lignes budgétaires 2022. Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2023 tel que présenté, équilibré en recettes et en dépenses pour les deux sections :

FONCTIONNEMENT: 1 328 127 € INVESTISSEMENT: 1 333 336 €

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

SUBV ENTIONS 2023

Le Conseil municipal valide la répartition des demandes de subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 du budget communal 2023.

VOTE: proposition adoptée à l'unanimité: 12 voix pour

TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Après présentation de l'état prévisionnel des taxes directes locales, le Conseil municipal décide de suivre les taux d'imposition de référence pour 2023 soit :

| | Bases | Taux | Produits attendus |
|------------------------|---------|---------|-------------------|
| Taxe Foncière bâti | 799 500 | 31.42 % | 251 203 € |
| Taxe Foncière non bâti | 111 505 | 35.76 % | 42 590 € |
| Taxe d'habitation | 108 282 | 17.66 % | 20 480 € |

TOTAL: 314 273 €

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

PROLONGATION DE LA CONVENTION DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU 1^{ER} DEGRE

M. le Maire présente au Conseil le courrier de la direction des transports scolaires Bourgogne Franche Comté concernant la convention de délégation de compétence assurant le transport des élèves du 1^{er} degré. Cette convention arrive à échéance en août 2023 et doit être renouvelée pour un an. Les conditions techniques et financières n'étant pas modifiées, le Conseil valide cette prolongation.

VOTE: proposition adoptée à l'unanimité: 12 voix pour

RENOVATION PEINTURE MATS ECLAIRAGE PUBLIC DU BOURG

M. le Maire présente au conseil un devis du Sydesl concernant la rénovation de la peinture des mâts de l'éclairage public. Le montant estimatif des travaux s'élève à 5899.81 € Hors taxes. La participation financière du Sydesl à hauteur de 50 %, engagerait une contribution estimative de 2 949.90 € Hors taxes de la part de la Commune.

RODP 2023 FONDS DE MUTUALISATION TELECOM 2023

M. le Maire rappelle au conseil l'adhésion au principe de mutualisation initié par le SYDESL en reversant à ce dernier le produit de la redevance d'occupation du domaine public dû à Orange et destiné au financement partiel des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications. Le conseil approuve le calcul de la redevance, fixée selon l'évolution de l'index général des travaux publics, présenté comme suit :

| | Km d'artères ou m² d'emprise | montant unitaire | montant total |
|---------------------|------------------------------|------------------|---------------|
| Lignes aériennes | 10.825 | 62.60 € | 677.65€ |
| Lignes souterraines | 19.919 | 46.95 € | 935.20€ |

TOTAL: 1612.85 €

Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations, des autorisations de voirie.

La commune versera au SYDESL au titre de l'exercice 2023, la somme équivalente au produit total de la RODP perçu auprès des opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2022.

VOTE: proposition adoptée à l'unanimité: 12 voix pour

REMBOURSEMENT ARRHES DE RESERVATION SALLE POLYVALENTE ET GITE PERRUSSON

M. le Maire fait part au Conseil de deux demandes de remboursement d'une partie de réservation du gîte Perrusson et de la salle polyvalente, à savoir :

- Arrhes de réservation pour la salle polyvalente d'un montant de 100 € prévue le 01/04/2023 au nom de M. et Mme MOISSON Martine,

- Arrhes de réservation du gîte Perrusson d'un montant de 187.50 € prévue le 17/06/2023 au nom de Mme BON Elise,

Le Conseil approuve ces remboursements.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire évoque :

- Le futur aménagement du cimetière avec la présentation de différentes solutions à étudier prochainement de manière plus concrète,
- La promesse d'attribution de la subvention DETR soutenant à hauteur de 30 % les travaux de création de la chaufferie bois,
- La présence de deux recrues (employé en CDD et apprenti) venant en renfort aux services techniques,
- Le projet d'achat d'une table et de bancs en pierre à installer vers le terrain de tennis en remplacement de la table de ping-pong, sérieusement dégradée,
- La prochaine réunion de mise en place du planning de travaux liés à la création de la chaufferie bois en présence des artisans retenus dans le cadre du marché, fixée au mardi 11 avril à 17h,

Yves LOMBARD expose:

- Les observations données par la délégation « Label handicap ». Plusieurs modifications ont été appliquées. Nous serons informés du résultat de la commission le 25 avril prochain,
- Le thème défini pour la fête du Troquis et la rencontre avec les artistes y participant (Bress'Island et Haras de la Colombe).

Nathalie TISSOT fait part:

- De la réunion du conseil d'école du 2ème trimestre 2023,
- De sa participation à la réunion du Siced avec Céline BESSONNAT : les containers pour tri sélectif ont été commandés et seront normalement distribués cet été. La taxe sur les ordures ménagères subira une augmentation.

Marie-Claire MULLIERE revient sur :

- Sa formation au Label fleurissement afin d'apporter quelques idées et améliorations sur la commune,
- Le projet CMJ 2023 consistant à créer un parcours découverte destiné aux habitants et aux touristes, mettant en avant chaque monument et site de la commune, à l'aide de petits panonceaux explicatifs,
- La demande des bénévoles de la bibliothèque pour le remplacement des bacs à livres, très abîmés. D'autre part, Mme MULLIERE informe le Conseil que 10 % des administrés fréquentent la bibliothèque pour 1500 livres sortis à l'année,
- Sa participation à la réunion de Com-com où les compétences détaillées d'aujourd'hui et demain ont été présentées. Le budget 2023 a été également exposé. D'autre part, la réfection de la route des Relouises commencera courant avril 2023.

Colette JODAR-TORRES informe le Conseil :

- Des devis signés pour la réfection et le contrôle des installations du Oustiti,
- De la réunion du Syndicat des eaux prévue le mercredi 08 avril.

Cédric TISSOT suggère d'empierrer le chemin de la lagune du bourg en cas d'intervention par camion,

Dominique BOUILLOUX évoque la réunion du 03 avril dernier avec l'ONF :

- Le fossé de la parcelle 31 à Saugy sera repris (busage) et une mare forestière sera créée,
- Les peupliers de la parcelle 27 devront être coupés et donnés en bois de chauffage lors de la vente de bois,
- Le cubage de bois aura lieu le 22 avril à 9 h sur les parcelles concernées,
- Les devis ONF pour les travaux 2023 sont présentés.

Cédric DAUGE, Maire